



IUFM de l'Université de La Réunion

Master *Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation*
Spécialité *Enseigner et éduquer :*
enseignement et polyvalence en école primaire



Année 2010-2011

Affaire suivie par Marie-Claude HOARAU
Tél : 02 62 90 43 15 - Télécopie : 0262 90 43 00

Protocole de mise en œuvre du stage en responsabilité filé

Promotion 2010-2011

Octobre à décembre 2010

1. Préalable

Selon le principe d'une formation par alternance, la session filée du stage en responsabilité vise prioritairement la construction des compétences professionnelles du référentiel du métier de professeur des écoles en articulant les savoirs théoriques, didactiques et pratiques. Une telle formation suppose un contact régulier et fréquent avec les classes et permet au stagiaire de se forger une pratique professionnelle, en renforçant ses savoirs théoriques et didactiques. Le contact hebdomadaire avec la classe doit l'amener, lors du retour à l'IUFM, à rechercher les compléments théoriques, didactiques et pratiques qui lui ont fait défaut lors de son expérience de terrain. Cela suppose une articulation étroite entre la formation sur le terrain et la formation à l'IUFM qui doit prendre en compte les besoins émergés.

2. Objectifs de formation.

L'organisation du stage filé doit donner à l'étudiant stagiaire l'opportunité :

- d'appréhender l'exercice de son futur métier durablement dans une école et suivre des élèves d'une même classe ;
- d'être initié au travail en équipe et à la vie de l'école en sa qualité de membre de la communauté scolaire ;
- de construire progressivement des compétences professionnelles liées à l'exercice du métier de professeur des écoles ;

- d'apprendre à concevoir et à organiser des séquences d'enseignement dans la durée ;
- de pratiquer des observations et recueillir des données sur le milieu scolaire dans lequel il exerce ;
- d'analyser et d'évaluer les effets des séquences d'enseignement réalisées dans le cadre d'un aller retour IUFM- école.

3. Formation par le stage filé

a. Calendrier

Le stage filé se déroule tous les mardis du 26 octobre au 14 décembre 2010. Une journée de prise de contact avec l'école, la classe et le maître d'accueil a lieu le jeudi 7 octobre 2010. Lors de cette journée sont ciblés prioritairement les points suivants :

- caractéristiques de la classe : profils des élèves, hétérogénéité de la classe, difficultés d'apprentissage, cas particuliers, PAI, intégration d'élèves en situation de handicap, matériels de la classe, ...
- caractéristiques de l'école : locaux, effectifs, matériels de l'école, services, horaires, décloisonnements, conseils de cycle et d'école, restauration scolaire, ...

Le titulaire remet à l'étudiants les documents pédagogiques indispensables : projet d'école, projet de classe, et/ou projet d'activités, programmations et progressions de cycle et de niveau, documentation pédagogique de la classe (manuels et livres du maître entre autres). L'objectif de cette journée est de permettre au stagiaire de s'entendre avec le titulaire sur les modalités de leur concertation hebdomadaire et sur les règles de vie communes afin de garantir la continuité des apprentissages des élèves et d'assurer un fonctionnement cohérent de la classe.

Le directeur et l'équipe de cycle contribuent à l'accueil et à l'intégration du stagiaire par une véritable mise en confiance et un appui permanent à son action. Ils apportent leur aide et leurs conseils, particulièrement pour l'analyse du travail et des résultats des élèves et pour les modalités de relation avec les parents. Le directeur veille à ne pas multiplier les entrées d'intervenants extérieurs dans la classe, le jour de stage filé, pour que le stagiaire puisse effectuer le maximum d'actes pédagogiques et que les élèves ne subissent pas au cours d'une même journée une succession d'enseignants face à eux.

En étroite collaboration, titulaire et stagiaire préparent leur projet de travail et définissent, en dehors du français et des mathématiques, les disciplines dans lesquelles chacun organise son enseignement.

b. Au cours du stage

Le titulaire veillera à :

- donner au stagiaire tous les moyens lui permettant d'exercer la responsabilité des actes pédagogiques ;
- organiser, pour la durée du stage, les modifications d'emploi du temps nécessaires pour que le stagiaire puisse mettre en œuvre le plus possible de disciplines de l'école primaire dans une proportion correspondant aux horaires disciplinaires des programmes.

Le stagiaire veillera à :

- s'intégrer à l'équipe d'école
- adapter son travail aux réalités de la classe et de l'école
- prendre en compte les objectifs, les priorités éducatives et les organisations définis par l'équipe pédagogique et formalisés dans le projet d'école.

Il doit pouvoir exercer la totalité des tâches liées à ce métier et est informé de l'ensemble des documents et dossiers liés au travail de classe et à la vie de l'école. Ces éléments peuvent être collectés dans un dossier personnel de stage. Cet outil pédagogique personnel doit être conçu par le stagiaire comme un outil professionnel (rapport de stage) et une ressource pour le mémoire du Master MEEF.

Il élabore les documents pédagogiques nécessaires aux apprentissages : programmations et progressions pour les séquences dont il a la responsabilité, préparations de séances, situations d'évaluation, cahier journal qui doit trouver une modalité de partage avec le titulaire de la classe (rôle de communication, de cohérence et de continuité des enseignements entre les deux enseignants), bilans de fin de journée et analyses personnelles de sa pratique et des effets de son action.

Il gère les écrits et les productions des élèves, les documents de travail remis aux élèves, les tableaux et les divers outils de la classe en relation avec les enseignements dont il a la charge. Il remplit les services réglementaires de surveillance.

Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une première expérience professionnelle, il est fortement recommandé que les stagiaires n'aient pas à encadrer ou à assurer des activités exceptionnelles.

Les stagiaires doivent participer aux réunions statutaires d'un enseignant. Aussi, le directeur, en fonction des emplois du temps de chacun et si possible pendant la présence des stagiaires dans l'école, les invite à participer aux conseils d'école, conseils des maîtres, concertations de cycles, réunions de RASED... et à toutes les activités qui leur permettront de s'approprier les indicateurs de la compétence 1 « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » et 9 « travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ».

Les journées de stage filé sont l'occasion de puiser dans les situations de classe des éléments d'analyse utiles à la construction d'une solide réflexion professionnelle et aux travaux de recherche pour le mémoire.

Les formateurs de l'IUFM effectueront au minimum une visite formative de chacun des stagiaires visant à la fois la construction de compétences didactiques, disciplinaires et de compétences relationnelles et communicationnelles. Ils peuvent, à la demande de ceux-ci, effectuer une visite conseil complémentaire, sous réserve de l'accord du responsable pédagogique du Master MEEF. Le nombre de visites ne peut excéder deux par stagiaire sur la totalité du stage en responsabilité. Ces visites donnent obligatoirement lieu à un bulletin analyses/conseils.

A Saint-Denis, le 5 octobre 2010.

Vu et pris connaissance
Le maître d'accueil

Vu et pris connaissance
L'étudiant(e)

Le Directeur adjoint

René-Serge de NEEF